

Le **05 février 2025** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 janvier 2025 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jérôme FER, (pouvoir à F Canel), Vanessa MARIE, Grégory STEIN, Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : travaux RD 39 – convention avec le Département
- Délibération : aide à Mayotte
- Délibération : devis acquisition bancs clôture terrain église
- Délibération : devis cavurnes et restauration jardin du souvenir
- Délibération : bouche incendie
- Délibération : alarme bâtiment communal
- Délibération : rétrocession les Vergers
- Délibération : parcelle Jardin Thierry
- Délibération : création de poste saisonnier
- Divers

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent les PV de la réunion du 16 décembre 2024.

TRAVAUX RD 39 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT (DELIBERATION 2025–S1–D1)

Concernant les aménagements sur la RD 39 rue du Neubourg dans leur première tranche, Mme le Maire présente au Conseil la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Département nous autorisant à réaliser l'ensemble de l'opération projetée sur la RD 39.

Le Conseil à l'unanimité en accepte les termes et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

M Rouland pour info renseigne avoir vu des feux tricolores alimentés par panneaux photovoltaïques

AIDE A MAYOTTE (DELIBERATION 2025–S1–D2)

Les membres du Conseil donnent à l'unanimité leur accord pour verser un don de 400 € pour les actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte frappée par le Cyclone Chido.

Ce don sera versé à la croix rouge par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France.

DEVIS ACQUISITION BANCS CLOTURE TERRAIN EGLISE (DELIBERATION 2025–S1–D3)

M Dufour présente de nouveau le devis pour aménagement du terrain entre le cimetière et la salle polyvalente

- NORMAND Vert pour 8 790 € HT pour 6 banquettes déjà fabriquées avec un encaissement corrigé de 30cm avec des crosses en acier fixées dans le béton du banc.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

DEVIS CAVURNES ET RESTAURATION DU JARDIN DU SOUVENIRS (DELIBERATION 2025–S1–D4)

Mme le Maire présente les devis suivants pour la réalisation de cavurnes

5 cavurnes	par OGF 2 137.50 € HT	par Merlette 2 666.67 € HT
10 cavurnes	par OGF 3 800 € HT	par Merlette 4 916.67 € HT

Les cavurnes Merlette mesurent 80 cm et celles d'OGF mesurent 60 cm

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis d'OGF pour 10 cavurnes et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

Quant au jardin du souvenir, le projet est à affiner et sera représenté.

DEVIS BOUCHE A INCENDIE (DELIBERATION 2025-S1-D5)

Mme le Maire présente les devis suivants pour la pose d'une bouche à incendie pour couvrir la dernière adresse d'habitation en sortie de commune vers Saint Martin le Campagne :

- Sitpro : 4 750 € HT
- EHTP : 4 056 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis d'EHTP et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

ALARME BATIMENT COMMUNAL (DELIBERATION 2025-S1-D6)

Mme le Maire présente les devis suivants pour la pose d'une alarme sur le bâtiment communal

- GD Com : 1 183 € sans suivi
- Verisure : 288 € d'installation et 19.90 € mensuel d'abonnement pour le suivi

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de Verisure.

RETROCESSION CLOS DES VERGERS

Mme le Maire présente une demande de rétrocession par le lotisseur Promoconcept à la commune de la voirie, des réseaux et espaces verts du lotissement du clos des Vergers.

Le notaire ne reversera la caution que lorsque l'ensemble des travaux de réfection de trottoirs seront terminés. Pour le dernier terrain vacant, lors de sa vente et avant toute autorisation de travaux, un état des lieux devra être réalisé par huissier. Nous sommes dans l'attente de l'accord d'EPN pour la rétrocession, le vote est reporté.

RETROCESSION JARDIN THIERRY

Le lotissement date de 1977. La rétrocession de la voirie a été faite il y a longtemps. Une parcelle espace vert est restée en copropriété des habitants du lotissement. Sur demande des propriétaires, et par délibération du 18 octobre 2021, le Conseil a accepté d'engager la rétrocession à sa charge. Mme Canel prend contact avec le notaire pour réengager les démarches à ce jour inabouties entre les 24 propriétaires et la commune.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT (DELIBERATION 2025-S1-D7)

En raison du surcroît de travail sur la saison d'avril à septembre pour l'entretien de la commune, il convient de recruter un emploi saisonnier. Le Conseil à l'unanimité décide de créer cet emploi saisonnier pour 35h hebdomadaire et autorise Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pouvoir cet emploi.

DIVERS

Mme le Maire transmet les remerciements de la famille Cauvin pour les fleurs pour l'inhumation de Mme Cauvin,

Mme le Maire informe le Conseil de la proposition de l'ACL avec le solde financier de l'association de planter des arbres sur le terrain communal ancien terrain de foot. Mme Losseau craint que cela entraîne le classement en terrain boisé sans retour. En tout état de cause ce terrain n'est pas constructible avec suspicion de marnière. M Canivet pense que cela l'embellira. Quant à en faire un terrain pour accueillir du panneau photovoltaïque suggéré par Mme Losseau, la question avait déjà été posée au SIEGE par le passé qui avait répondu que le terrain n'était pas assez grand.

Il convient de se renseigner si l'on peut obtenir une subvention pour réaliser cet aménagement.

Les statuts du SIVOS sont prolongés jusqu'au 31/12/2025. L'inspecteur académique alerte sur la baisse du nombre d'enfants. Mme Canel insiste sur le fait que rien n'est acté aujourd'hui mais que des évolutions devront probablement être envisagées.

Les horaires d'éclairage public seront repris avec le changement des horloges astronomiques commandées.

Fin de la séance à 22h00